

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dalapro Roll Max

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 28.04.2014

Date de révision 05.10.2022

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Dalapro Roll Max

N° article 610204

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis Description: Enduit pour murs intérieurs et plafonds

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société Saint Gobain Sweden AB BU Scanspac

Adresse administrative Kemivägen 7

Adresse postale Kemivägen 7

Code postal S-705 97

Ville Glanshammar

Pays Sweden

Numéro de téléphone + 46 19 463400

E-mail ehs.scanspac@dalapro.com

Site Internet <http://www.dalapro.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone: 112

Description: .

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.2. Éléments d'étiquetage

Informations d'étiquetage
supplémentaires

EUH 208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on, Mix of:
5-klor-2-metyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr 247-500-7] and 2-metyl-2H-isothiazol-3-on
[EG nr 220-239-6], mix (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

La poussière de ponçage peut irriter les yeux, la peau et l'appareil respiratoire

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Type de composition	Mélange			
Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° index: 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317; Fonctionnalisation/ traitement de surface Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 % Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 1	< 500 ppm	
Masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° index: 613-167-00-5	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314; Fonctionnalisation/ traitement de surface Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Eye Dam. 1; H318; Fonctionnalisation/ traitement de surface Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Skin Sens. 1A; H317; Fonctionnalisation/ traitement de surface Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 100 Aquatic Chronic 1; H410; Facteur M 100	< 15 ppm	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Maintenir les paupières ouvertes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Ce produit est ininflammable.
------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
Précautions individuelles	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Tenir au frais. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les paramètres de contrôle

Données insuffisantes. Pas pertinent.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives aux produits afin d'éviter l'exposition

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée

Il est recommandé de porter des gants en cas d'utilisation prolongée. Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter le dégraissage et la gerçure de la peau.

Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Mesures relatives à l'utilisation par le consommateur du produit chimique

Lire l'étiquette avant utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Pâte.
Couleur	Gris.
Odeur	Caractéristique.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 9
Point de congélation	Valeur: < 0 °C
Point d'ébullition	Valeur: > 100 °C
Point d'éclair	Valeur: > 100 °C
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: ~ 1,2 kg/dm ³
Solubilité	Moyen: Eau

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition connue n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes recommandations.
--------------------------------------	--------------------------

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Pas de groupe d'incompatibilité noté.
-------------------	---------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Autres données toxicologiques	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
-------------------------------	---

Symptômes d'exposition

En cas de contact avec la peau	La poussière a un effet irritant sur la peau humide.
En cas d'inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
En cas de contact avec les yeux	Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

11.2 Autres informations

Autres informations	Pas pertinent.
---------------------	----------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Aucunes informations notées.
--	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.
-------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau.
----------	--------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Aucunes informations notées.
------------------------------------	------------------------------

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code de déchets CED	Code de déchets CED: 080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Autres informations	Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage**14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation et réglementation

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre 1er, Sous-section 2 : Classification des déchets. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Oui

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version

4